PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Au service des peuples et des nations

DOCUMENT DE PROJET

[République Démocratique du Congo]

Intitulé du projet : Systèmes décentralisés hors réseau basés sur les sources d'énergie renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique

Numéro du projet :

Partenaires de réalisation[1]:

- Ministère de l'Environnement et Développement Durable/Direction du Développement Durable (MEDD/DDD)
- Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (MRHE)
- Ministère du Développement rural

Date de démarrage : **Date d'achèvement :** 09/12/2021 **Date de réunion du CLAP :** 29/11/2018

Description succincte

La République Démocratique du Congo dispose d'un potentiel énergétique important, en termes de sources d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, ou biomasse, etc.). Paradoxalement, le niveau d'accès aux services énergétiques y est très faible (de 12 à 15%) et l'on note une disparité entre les provinces, certaines relativement nanties en infrastructures électriques (Kongo Central, Haut-Katanga, Sud et Nord Kivu, Nord Ubangi et Tshopo), avec un très faible niveau de fiabilité, tandis que d'autres ne disposent d'aucune infrastructure garantissant un accès acceptable à l'énergie électrique.

Grâce à un appui du gouvernement de l'Italie à la RDC, le présent projet est élaboré dans l'optique d'une démonstration en rapport avec le développement de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables, en vue de la promotion des solutions inclusives et durables pour améliorer l'accès universel à une énergie moderne.

Dans le cadre de ce projet, les actions se limiteront à l'énergie solaire, avec un corolaire sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans deux villages pilotes (au Kongo Central et au Nord Ubangi).

Les résultats attendus de ce projet, d'une durée de trois (3) ans, sont :

1. L'accès à l'électricité est amélioré dans deux villages pilotes, au niveau :
 a. des ménages (éclairage, froid, appareils électriques, recharge pour batteries et téléphones);
 b. de deux établissements scolaires et universitaires (éclairage, communication et internet);
 c. de deux centres de santé (éclairage, conservation des vaccins, internet);
 d. de deux bâtiments administratifs (éclairage, communication et internet);
2. L'accès à l'électricité améliore l'accès à l'eau potable dans deux villages pilotes, améliorant les conditions de vie des femmes et des enfants (en allégeant la corvée d'eau).

Effet contribuant : – Effet 5 (UNDAF) : L'État congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité et foncières) et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte. – Effet PS1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus – Produit 5.1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): Solutions inclusive et durables adoptées pour atteindre une efficacité énergétique améliorée et un accès universel à l'énergie moderne (en particulier aux sources d'énergies renouvelables hors réseau) **Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre :** – L'accès à l'électricité est amélioré dans deux villages pilotes	Total des ressources nécessaires :	***926.620 USD***	
	Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	
		Italie :	***926.620 USD***
		RD Congo :	
		Apports en nature :	
	A financer :		

[1] Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être compris également comme « *Partenaire de mise en œuvre* » ou « *Partenaire d'exécution* ».

– L'accès à l'électricité améliore l'accès à l'eau potable dans deux villages pilotes, améliorant les conditions de vie des femmes et des enfants (Gender Marker 2)		

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD	Partenaire de réalisation
Nom en capitales : **BENJAMIN TOIRAMBE BAMONINGA** **Secrétaire Général**	Nom en capitales : **ETIENNE DE SOUZA** **Représentant Résident Adjoint/Programme a.i**	Nom en capitales :
Date : 11/02/2020	Date : 05/02/2020	Date :

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
PNUD
Au service des peuple et des nations
Rép. Dém. du Congo

1. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT (1/4 DE PAGE A 2 PAGES)

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'un potentiel énergétique important, notamment en termes de sources d'énergies renouvelables. Paradoxalement, le niveau d'accès aux services énergétiques y est très faible (avec un taux d'accès de 12 à 15% ; la moyenne africaine étant de 30%) et l'on note une certaine disparité entre les provinces, certaines étant relativement nanties en infrastructures électriques (Kongo Central, Haut-Katanga, Sud et Nord Kivu, Nord Ubangi et Tshopo), avec un niveau très faible de fiabilité, tandis que d'autres ne disposent d'aucune infrastructure pouvant garantir un accès acceptable à l'énergie électrique.

En septembre 2015, la RDC a souscrit, comme d'autres pays, à l'Agenda 2030 « Le Futur que désirons », qui fixe les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour 2030, en prônant l'universalité, l'intégration et l'inclusion, avec le principe de « ne laisser personne pour compte ».

La nécessité d'arriver à un accès pour tous à l'électricité touche aux droits humains. En effet, la réalisation de cet idéal peut faciliter l'accès à d'autres droits fondamentaux tels que l'accès à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, et à la sécurité.

Vu les difficultés de couvrir, dans le court terme, la vaste étendue de la RDC avec le réseau électrique - en tenant compte des coûts, des distances entre les localités et de l'absence des infrastructures de base telles que les routes-, l'électrification décentralisée (hors réseau) est une approche qui mérite d'être explorée. Elle peut réduire les coûts de transport de l'énergie électrique, et rapprocher la production de celle-ci des centres de consommation.

Le pays dispose d'un grand potentiel d'énergies renouvelables exploitable (solaire, éolienne, hydraulique, ou biomasse, etc.). Un recours judicieux à ces dernières peut contribuer à réduire la pollution, à améliorer la santé humaine, à développer l'économie locale et favoriser la préservation de l'environnement. L'accès à l'énergie électrique pourrait faciliter l'accès à l'eau potable dont la couverture en milieu rural est très faible, avoisinant les 17%, selon la Banque Centrale du Congo (2015), excluant des pans entiers de la population.

L'accès à l'énergie et à l'eau améliorera notamment les conditions de vie des femmes et des enfants, principaux acteurs de la vie au sein des ménages.

Le contexte actuel de la RDC étant marqué par une faiblesse ou absence des textes légaux pouvant régir le secteur des énergies renouvelables, l'énergie scolaire semble mieux se prêter que d'autres sources énergétiques renouvelables à la décentralisation énergétique à court et moyen termes.

Bien que la RDC ait souscrit à l'Agenda 2030, la problématique énergétique telle que traduite par les ODD relatifs à l'eau et l'énergie (ODD-6 et ODD-7) n'est pas encore suffisamment traitée comme une priorité de développement. Cet aspect ne facilite pas l'action des acteurs de développement qui comptent s'investir dans l'amélioration de l'accès à l'énergie et à l'eau potable.

Grâce à un appui du gouvernement de l'Italie, le présent projet est élaboré pour servir de démonstration en rapport avec le développement de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables, en vue de la promotion des solutions inclusives et durables pour améliorer l'accès universel à une énergie moderne.

2. STRATEGIE (1/2 PAGE A 3 PAGES)

2.1 Theorie du Changement

Pour avancer vers l'objectif *d'accès universel à l'énergie durable et au meilleur coût*, il importe de lever plusieurs barrières. Le présent projet abordera certaines de ces entraves.

Une barrière est l'insuffisance de capacités technique et institutionnelle pour coordonner et mettre en œuvre de manière efficace la planification des investissements dans le secteur de l'energie. Elle se manifeste par:

- Un accès limité aux technologies nouvelles pour l'efficacité énergétique ;
- Une faible capacité financière des communautés;
- Un manque d'informations sur le potentiel energetique et hydraulique des sites;
- L'enclavement de certaines zones et leur éloignement par rapport au réseau electrique existant; et
- Un manque de capacité technique pour la maintenance des équipements en matière energétique.

Une autre barrière est le manque de politiques et stratégies relatives à l'accès à l'énergie et aux mesures d'efficacité. En divers lieux, il manque une bonne priorisation et budgétisation des interventions en rapport avec l'accès à l'énergie, ainsi qu'une bonne mise en œuvre et un bon contrôle des diverses actions de développement. Les initiatives ne sont pas suffisammnt conduites dans une approche intégrée et cohérente.

Ainsi, le présent projet cherche à tester la mise en place et le développement de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur des sources d'énergies renouvelables, en vue des solutions inclusives et durables pour améliorer l'accès universel à une énergie moderne.

Certaines analyses ayant demontré que des sources d'energies renouvelables dont regorge la RDC, l'énergie solaire se prête mieux à la décentralisation, vu la faiblesse du cadre légal et institutionnel relatif au secteur de l'energie.

Pour circonscrire l'intervention dans le cadre du présent projet, deux sites pilotes sont identifiés. L'idée est de combiner deux cas liés à l'accessibilité : un site (village) relativement facile d'accès (dans le Kongo Central) et un site (village) relativement difficile d'accès (dans le Nord Ubangi).

Le développement d'un système decentralisé hors réseaux basé sur l'énergie solaire, dans le cadre du present projet, poursuit les résultats interconnectés suivants :

1. L'accès à l'électricité est amélioré dans deux villages pilotes, au niveau :
 a. des ménages (éclairage, froid, appareils électriques, recharge pou batteries et téléphones);
 b. deux établissements scolaires et universitaires (éclairage, communication et internet);
 c. deux centres de santé (éclairage, conservation des vaccins, internet);
 d. deux bâtiments administratifs (éclairage, communication et internet);

2. L'accès à l'électricité améliore l'accès à l'eau potable dans deux villages pilotes, améliorant les conditions de vie des femmes et des enfants (en allégeant la corvée d'eau).

L'action du projet dans ces zones pilotes développera des capacités :

- techniques (notamment pour réduire la contrainte en termes d'enclavement et d'éloignement par rapport au réseau existant, opérer un transfert des technologies nouvelles d'accès à l'électricité et pouvant améliorer l'accès à l'eau potable) et
- institutionnelles, en promouvant une certaine coordination des initiatives, pour réduire les entraves à la planification et la budgétisation des interventions. Il d'agira d'améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination et de mise en œuvre des investissements.

Avec le développement de telles capacités, à l'échelle du pays, le Ministère en charge de l'Environnement et le Ministère en charge de l'Energie verront leur rôle renforcé dans la coordination du processus de planification et de pilotage du comité national.

Au niveau des deux provinces concernées (Kongo Central et Nord Ubangi), le projet identifiera les entraves institutionnelles et juridiques à la mise en place des systèmes décentralisés hors réseaux basés sur l'énergie solaire (ou autres energies alternatives renouvelables) en conduisant des évaluations.

Les barrières identifiées seront ensuite éliminées, tant que possible, via le renforcement des capacités locales en rapport avec le développement et le déploiement de technologies et de pratiques peu polluantes, à travers la formulation et la mise en œuvre d'un programme de formation, l'éveil de la conscience des acteurs clés et par l'ébauche d'une loi-cadre sur l'électrification rurale qui sera soumise au Parlement.

Ces éléments sont utiles dans le cadre du processus d'amélioration de l'accès à l'énergie électrique et pour la formulation de politiques, programmes et plans d'action complets en cette matière.

La démarche ou la stratégie du projet se fonde ainsi sur une analyse des barrières et se résume dans le tableau ci-dessous, qui présente la théorie du changement sous-jacente.

impact	**Mise en place et développement de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables en vue de promouvoir des solutions inclusives et durables pour améliorer l'accès universel à une énergie moderne**		
résultats	1. *L'accès à l'électricité est amélioré au **niveau des ménages** (éclairage, conservation des vivres frais, appareils électriques (radio, téléviseurs, recharge de téléphone, etc.)).*	2. *L'accès à l'électricité est amélioré dans :* i. *deux établissements scolaires et universitaires (éclairage, communication et internet, bureautique, etc.);* ii. *deux **centres de santé** (éclairage, conservation des vaccins, internet);* iii. *deux **bâtiments administratifs** (éclairage, communication et internet).*	3. *L'accès à l'électricité améliore l'accès à l'eau potable dans deux villages pilotes, améliorant les conditions de vie des femmes et des enfants (en allégeant la corvée d'eau).*
Sous-résultats	- *Les systèmes photovoltaïques sont installés;* - *Les capacités des communautés bénéficiaires sont améliorées pour l'installation et la maintenance des systèmes solaires autonomes;* - *Les communautés sont organisées en deux coopératives de gestion.*	- *Les systèmes photovoltaïques sont installés;* - *Un partenariat au niveau universitaire est établi entre l'Italie et la RDC pour assurer le transfert de technologie et des compétences (ateliers, séminaires, missions d'échange d'expérience, bourses d'études).*	- *Un état des lieux hydrauliques des sites (en vue de borne-fontaine) est réalisé;* - *Des aménagements des sites et/ou forages sont réalisés;* - *Des équipements photovoltaïques et des systèmes de pompage sont déployés et installés.*

impact	**Mise en place et développement de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables en vue de promouvoir des solutions inclusives et durables pour améliorer l'accès universel à une énergie moderne**		
barrières	- *Manque des politiques et stratégies en matière d'électrification;* - *Isolement de certaines zones par rapport aux réseaux existants;* - *Manque de capacité de maintenance des équipements;* - *Incapacités financières des communautés.*	- *Manque des politiques et stratégies en matière d'électrification;* - *Isolement de certaines zones des réseaux existants;* - *Accès limité aux technologies nouvelles de captage d'eau souterraine*	- *Informations limitées sur le potentiel hydrauliques des sites;* - *Manque de priorisation et de budgétisation des interventions en faveur des sites concernés* - *Accès limité aux technologies nouvelles de captage d'eau souterraine;* - *Éloignement des sources d'approvisionnement en eau.*
problèmes	- *Manque d'accès à l'énergie électrique et à l'eau potable;* - *Manque d'électricité pour le confort des ménages;* - *Incapacité d'assurer la conservation des produits pharmaceutiques;* - *Manque d'accès à l'internet et autres modes de communication;* - *Lourde corvée des femmes et des enfants pour l'approvisionnement des ménages en eau potable*		

2.2 Lien avec le UNDAF et les interventions du PNUD

Le Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (UNDAF) en RDC pour la période 2013-2017 (prolongé jusqu'en 2019) précise les principales dimensions de la coopération entre le gouvernement de la RDC et les Equipes de Pays des Nations Unies (UNCT). Le UNDAF est un instrument stratégique destiné à promouvoir la cohérence et l'efficacité des programmes des Nations Unies en soutien aux priorités nationales de la RDC. Ainsi, il fournit une vue d'ensemble des effets stratégiques et des conséquences intermédiaires des programmes individuels ou conjoints des agences des Nations Unies durant le cycle programmatique concerné.

Les réponses proposées par les Nations Unies sont basées sur l'analyse des défis, particulièrement en termes de gouvernance, de croissance économique, d'accès aux services sociaux de base, de protection de l'environnement, de stabilisation et de préservation de la paix. Sur la base de ses avantages comparatifs, l'Organisation des Nations Unies veut donc contribuer à la réussite de ces six domaines.

Le UNDAF souligne que promouvoir des solutions inclusives et durables pour atteindre une efficacité énergétique améliorée et un accès universel à l'énergie moderne (en particulier aux sources d'énergies renouvelables hors réseau) en RDC est l'un des objectifs visant à améliorer la gestion des ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité, etc.), ainsi que les bénéfices y associés, les mécanismes de gestion, engageant le pays sur le chemin d'une économie verte. (Effet 5)

Cet objectif engendre plusieurs actions, dont une est bien en relation avec la justification du présent projet : « Les partenariats stratégiques sont facilités de façon à promouvoir les actions gouvernementales visant à transformer l'économie (réseaux de partage des connaissances, groupes de défense des droits, propriété et transfert de technologies vertes, expertise en négociation, fonds à multiples donateurs, communautés participatives, *etc.*) » (Opération 5.7.).

Le projet vise contribuer au développement et à la mise en place de système décentralisé hors réseau basé sur les énergies renouvelables et sur les mesures d'efficacité énergétique destinées à atténuer les changements climatiques. Il compte contribuer à mettre en place une assistance pragmatique pour les changements climatiques et encourager les partenariats stratégiques et la promotion de l'action gouvernementale pour l'amélioration du mode de vie rural.

Ainsi, avec l'UNDAF, le PNUD assiste le pays à réaliser ses ambitions, notamment en matière d'électrification croissante des zones rurales, de ralentissement de la dégradation forestière et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques.

3. RESULTATS ET PARTENARIATS (1 PAGE ½ A 5 PAGES)

Dans la mise en œuvre du projet, les préoccupations de genre seront mises en avant grâce à (i) la sensibilisation des bénéficiaires officiels au rôle crucial que jouent les femmes dans la société et ainsi qu'à l'importance de les impliquer dans la gestion durable des systèmes solaires décentralisés et des systèmes solaires de pompage d'eau; (ii) la participation des femmes occupant des postes de décisions aux formations, réunions, ateliers, etc. ; et (iii) l'aide au développement, l'évaluation et la sélection d'initiatives sensibles aux questions de genre pour leur mise en œuvre efficace.

3.1.Résultats escomptés

Produit 1 : Systèmes solaires photovoltaïques autonomes

La préparation de la phase de mise en œuvre inclura la partie de la "récolte" des données et informations pertinentes sur : l'identification et l'aménagement des sites du projet ainsi que l'installation des systèmes solaires photovoltaïques autonomes. Au début de cette phase, une équipe compétente de techniciens sera recrutée en fonction de l'expertise et de l'expérience dans l'installation et l'entretien des systèmes solaires.

La formation est la clé pour assurer la durabilité du projet, en particulier dans ce projet qui implique l'introduction de nouvelles technologies dans les zones rurales sous-développées et éloignées. Des formations à divers groupes connexes, y compris les conseils communautaires et les groupes locaux, comprennent :

- Les communautés et leurs dirigeants sont informés sur les avantages et les limites des installations de systèmes solaires autonomes, ainsi que leurs responsabilités en termes d'utilisation et d'entretien des kits solaires photovoltaïques ;
- Les informations de base fournies aux consommateurs concernant l'utilisation finale de l'électricité.
- Les propriétaires/gestionnaires sont formés sur divers aspects de l'exploitation des Kits, y compris sur la gestion de la charge : en suivant les procédures de fonctionnement ; guettant les signes de dysfonctionnement ; tenant des livres ; planifiant l'entretien et les réparations, etc.
- Les opérateurs sont formés dans les procédures d'exploitation et de maintenance
- Des mécaniciens / techniciens (par exemple des ateliers à proximité) sont formés sur divers aspects des composantes du système solaire photovoltaïques, son fonctionnement, l'assemblage et ainsi de suite, de sorte à ce qu'ils puissent entreprendre facilement des réparations.

Les activités clés dans le cadre de cette phase sont les suivantes :

Activité 1.1 : réaliser l'état des lieux du contexte environnemental, socio-économique, audit énergétique sur le potentiel des énergies renouvelables ;
Activité 1.2 : identifier les sites d'implantation de kits de système solaires autonomes ;
Activité 1.3 : Informer et sensibiliser les communautés bénéficiaires sur la pertinence de la technologie ; et
Activité 1.4 : Acquérir les équipements, et
Activité 1.5 : Déployer et installer les équipements.

Produit 2 : Système solaire de pompage d'eau

La préparation de la phase de mise en œuvre inclura la partie de la "récolte" des données et informations pertinentes sur : l'identification et l'aménagement des sites du projet ainsi que le forage. Au début de cette phase, une équipe compétente de techniciens sera recrutée en fonction de l'expertise et de l'expérience dans l'installation et l'entretien des systèmes solaires de pompage d'eau.

Les activités clés dans le cadre de cette phase sont les suivantes :

Activité 2.1 : réaliser l'état des lieux hydrauliques des sites et identifier les sites des forages, y compris la collecte et l'analyse des données de flux, ainsi que d'autres données de contrôle;
Activité 2.2 : Acquérir les équipements
Activité 2.3 : déployer, réaliser des forages et leurs aménagements, installer les équipements

La gestion de projet stimulera la participation des organisations communautaires pour assurer, conformément aux spécifications, la maintenance opérationnelle et la durabilité de l'ensemble des structures et de l'équipement. Il s'agira notamment de:

- L'inspection et l'entretien régulier des installations et du matériel, y compris les; le nettoyage ;
- Suivi et application des mesures environnementales (visites de sites pour surveiller la mise en œuvre des activités)

En outre, des techniciens de niveau communautaire seront formés pour compléter la force de travail sur les sites respectifs.

Produit 3 : Renforcement des capacités locales

La formation et le renforcement des capacités est un élément clé du projet dans toutes les phases. En préparation pour la phase d'exploitation et de maintenance, une formation considérable et le renforcement des capacités seront entrepris à la fin de la phase de mise en œuvre. Cela comprendra les éléments suivants :

- Formation courte pour le technicien principal dans les opérations et la maintenance ;
- Formation professionnelle sur le tas pour la mise en œuvre des équipes dans tous les aspects de l'exploitation et l'entretien des projets ;
- La formation des comités de gestion du projet au niveau communautaire dans la gouvernance, le leadership, la dynamique de groupe et d'autres sujets pertinents, ainsi que les opérations de base et de la maintenance.
- Formation des techniciens de niveau communautaire afin d'assurer le transfert de compétences pour compléter le technicien du projet.

En particulier, les techniciens de maintenance seront formés (principalement sur le tas, mais aussi par les experts commis au projet) afin de les doter des compétences qui leur permettront de :
- Faire fonctionner l'équipement ;
- Entretenir l'équipement ;
- Réparer l'équipement ;
- Élaborer des plans directeurs d'entretien avec le plan pluriannuel de travail ;
- optimiser les coûts d'exploitation et d'entretien des équipements ;
- Minimiser les dégâts et le temps de réponse pour les réparations nécessaires.

Pour développer leur propre programme de formation interne et le renforcement des capacités en faveur des techniciens de maintenance :

- Établir des procédures d'exploitation internes normalisées, qui sont documentées dans un manuel opérationnel ;
- Produire un manuel de référence technique à l'usage de tous les techniciens.

Il s'agit plus spécifiquement de réaliser les activités ci-après :

Activité 3.1 Regrouper et organiser les communautés dans deux coopératives de gestion
Activité 3.2 Impliquer les partenaires scientifiques (les universités de l'Italie et de la RDC) pour fournir au projet un soutien lors de l'analyse, de l'exécution du plan de travail
Activité 3.3 Mettre à disposition l'assistance technique pour les bénéficiaires locaux
Activité 3.4 Identifier les barrières technologiques et mettre en place un cadre de transfert de technologie et des compétences dans la chaîne d'approvisionnement (ateliers, séminaires, éducation formelle, missions d'échange d'expérience)

Produit 4. Mécanisme de communication, gestion des relations publiques et promotion de l'investissement

L'objectif de cette composante est d'assurer une surveillance efficace du projet, de garantir une visibilité au projet et de mobiliser des fonds supplémentaires auprès de sources publiques et privées. Cela permettra d'élargir l'impact du projet, notamment en termes de futurs investisseurs dans l'implantation des systèmes solaires photovoltaïques décentralisés. La réalisation de cet objectif exige la promotion nécessaire et la vulgarisation de la norme de ce système solaire, à travers des campagnes de communication et, entre autres, la création et la gestion d'un site web pour des informations sur les photovoltaïques décentralisés.

Le résultat est que les investissements publics et privés sont mobilisés pour développer plus de systèmes solaires photovoltaïques décentralisés dans les zones rurales du pays.

La composante comprendra un programme national de communication et de promotion en faveur du système solaire photovoltaïque décentralisé. Ce programme de communication est essentiel pour la réussite du projet, car il détermine la visibilité de ce système à l'échelle nationale et internationale, pour les investisseurs, mais aussi pour tous les intervenants, qui apportent un soutien à l'élaboration de sa norme en RDC. Le programme sera planifié et mis en œuvre dans deux provinces, notamment le Nord-Ubangi et le Kongo Central, sur toute la durée du projet. La conception du programme de communication sera confiée à une équipe d'experts spécialisée dans la première phase du projet et validé en concertation étroite avec la Comité de Pilotage et l'équipe du projet.

Le programme de communication sera développé de telle sorte que sa mise en œuvre assure une communication efficace sur les énergies solaires au cours de la durée de vie du projet en s'adressant de façon large à tous les secteurs concernés : le secteur public et privé, les organisations communautaires, les ONG, la société civile, etc.

Un groupe de Travail sur la promotion du système solaire photovoltaïque décentralisé prendra la forme d'une plateforme internet interactive, gérée et dirigée quotidiennement par l'unité de gestion du projet. Ce site est un point clé du programme de communication du projet. Il reliera les différents acteurs impliqués en cette matière en RDC, et fournira des informations en temps réel sur les activités du projet et de l'inventaire de la norme. Il diffusera à grande échelle les résultats des trois premiers

produits du projet, à savoir les systèmes solaires photovoltaïques autonomes, les systèmes solaires de pompage d'eau et le renforcement des capacités locales.

Activité 4.1 : Élaborer un plan de communication

Le Groupe de travail chargé de la communication devra concevoir, au début de la mise en œuvre du projet, le plan de communication sur les systèmes solaires photovoltaïques autonome ainsi que le système solaire de pompage d'eau afin de l'appliquer pendant toute la durée du projet.

Les termes de référence pour le Groupe de travail seront publiés au cours de la phase initiale du projet. L'identification des membres du Groupe de travail aura lieu à l'issue d'une concertation entre le Comité de Pilotage et l'Unité de gestion du projet.

Le plan de communication veillera à ce que le projet produise régulièrement des produits d'information et de connaissances liées aux activités du projet, ainsi que des leçons apprises et les meilleures pratiques afin de les diffuser au public cible (par exemple, les promoteurs de projets, les organismes communautaires, etc.), par des moyens de communication à déterminer (bulletins, radio, formations, documentation technique, et d'autres médias appropriés). En plus de la formation qui sera menée par les fournisseurs de technologie pour les utilisateurs finaux, le plan de communication et de promotion organisera des formations sur les différents aspects de l'installation, l'exploitation et l'entretien des installations de l'ensemble des systèmes solaires du projet pour les représentants sélectionnés des communautés et des institutions.

Organiser un atelier pour valider le plan de communication : l'atelier aura lieu lorsque la première ébauche du programme de communication et de promotion sera prête. Il impliquera toutes les parties prenantes et de validera un programme de communication final à être mis en œuvre par l'UGP.

Activité 4.2 : Mettre en œuvre le plan de communication

Le plan de communication sera mis en œuvre selon le plan de travail et le budget mis en place et validés. Il devra contribuer à une sensibilisation spécifique de toutes les parties prenantes, en tenant compte de leurs besoins et attentes particulières. Il assurera une coopération efficace avec tous ces intervenants tout au long du projet.

L'activité permettra de diffuser l'information sur l'ensemble des systèmes solaires du projet parmi les parties prenantes du secteur public, du secteur privé, les organisations communautaires, les organisations religieuses, les ONG et la société civile.

Le groupe de travail s'efforcera de développer un site internet interactif pour la promotion de l'ensemble des systèmes solaires du projet et ce en collaboration avec les intervenants clés et la mise à jour quotidiennement par le UGP.

Il sera complété par un ensemble d'outils de communication et de réseaux (blog dédié, Facebook/Twitter, page Flux RSS, etc.), afin de permettre aux intervenants d'être régulièrement informés sur le projet et de contribuer à la communication par leurs commentaires et réactions.

3.2.Partenariats:

Forger et utiliser de manière efficace des partenariats est un aspect essentiel du projet qui permettra d'amplifier son impact à travers tous les secteurs et pour toutes les parties prenantes.

Le Partenariat pour la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (NDC Partnership), auquel le PNUD participe, soutient la mise en œuvre des efforts de Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en RDC. En tant que partenaires travaillant sur les efforts d'atténuation de la Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière des Changements Climatiques (PSPA-CC), le Partenariat pour la CDN est une partie prenante importante à impliquer dans plusieurs aspects de la mise en place des programmes d'amélioration du taux d'accès à l'électricité en milieux ruraux et des entraves similaires à la gestion des réseaux décentralisés de systèmes hors réseau. Une coopération continue sera donc nécessaire et le cofinancement ainsi que la co-organisation d'événements seront recherchés au maximum. Le travail simultané qu'ils accomplissent sur les systèmes MRV produira également de solides avantages connexes aux processus d'exécution du projet «de systèmes électriques décentralisés hors réseau basés sur les sources d'énergie renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique.

La RDC a également soumis une demande de subvention auprès du Fonds Vert Climat (FVC) sur l'engagement du secteur privé, qui a été approuvée en mai 2017 mais qui est en suspens dans l'attente d'un partenaire de réalisation adéquat. Le projet en question veut renforcer l'engagement du secteur privé, et promouvoir l'attractivité de la RDC pour des investisseurs et entreprises de plusieurs secteurs économiques sensibles au climat (sylviculture, agriculture, projets d'infrastructure) et de services climatiques (services météorologiques, contrôle du climat et évaluation des risques, systèmes d'alerte précoces, etc.). Les deux subventions présentent des bénéfices mutuels substantiels pour faire avancer le processus de promotion des énergies renouvelables en milieux ruraux, notamment dans les zones hors réseau.

La RDC reçoit également une subvention du Fonds pour l'environnement mondial des pays les moins avancés (FPMA – FEM) pour "le renforcement des services hydrométéorologiques et climatiques", via la Banque mondiale, qui a été approuvé en 2014. Ce projet qui est mis en œuvre par METTELSAT (agence nationale de météorologie et télédétection par satellite). Ce projet veut renforcer le Met office grâce à un soutien institutionnel, de renforcement réglementaire des capacités et de mise en œuvre ; moderniser les équipements, les installations et l'infrastructure pour des observations et prévisions de base ; et améliorer la livraison de services d'informations hydrométéorologiques. L'exécution en cours de ce projet a une valeur ajoutée immense pour le processus de la politique, stratégie et plan d'action en matière de changements climatiques, à travers le l'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA), en particulier pour renforcer le socle informationnel.

3.3.Plan d'implication des parties prenantes

Le succès de l'intervention du projet demande une implication et une participation active des différentes parties prenantes. Les parties prenantes clés du projet comprennent :(i) les institutions nationales impliquées dans la promotion des énergies renouvelables en milieu rural et l'information climatique; (ii) les autorités provinciales et le personnel des Provinces de Kongo Central et de Nord Ubangi, les chefs de village; (iii) les responsables des établissements scolaires et des centres de santé ; (iv) le secteur privé incluant les propriétaires d'hôtels etc.; (v) les organisations communautaires de

base (associations des femmes et de jeunes) qui vivent dans des zones rurales cibles incluant la participation des groupes vulnérables potentiels tels que les femmes ; le présent plan sera complété par une série de réunions avec les parties prenantes lors du lancement du projet pour s'accorder sur le contenu du projet et son opérationnalisation (analyse de la situations, sites prioritaires pour l'intervention, critères de priorisation et mécanismes de gestion).

La gestion de projet stimulera la participation des organisations communautaires pour assurer, conformément aux spécifications, la maintenance opérationnelle et la durabilité de l'ensemble des structures et de l'équipement. Il s'agira notamment de:

- L'inspection et l'entretien régulier des installations et du matériel, y compris le nettoyage et l'entretien général,
- Suivi et application des mesures environnementales (visites de sites pour surveiller la mise en œuvre des activités)

En outre, des techniciens de niveau communautaire seront formés pour compléter la force de travail sur les sites respectifs.

Avec le soutien du Ministère en charge de Genre et Familles et des ONG locales (telles que CONAFED - le Comité national Femme et Développement, le Réseau des Femmes africaines pour le Développement durable (REFADD), Femmes & Environnement, etc.), le projet proposé garantira une analyse de genre et du lien entre changement climatique et développement durable. Il développera également des programmes de formation pour garantir que le processus soit équilibré du point de vue genre au niveau des communautés concernées.

Produits	**Institution responsable et son rôle**	**Partie prenante et rôle**
Produit 1. Système solaires photovoltaïques autonomes mis en place.	Le Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques (MERH). Il contribue à: - concevoir et cartographier les sites d'implantation ; et - évaluer les coûts-avantages des options technologiques de systèmes solaires autonomes	1°. Le MEDD, à travers la Direction du Développement Durable (DDD), assure la supervision des activités ; 2°. L'UGP assure la coordination de l'ensemble des activités du projet (études de faisabilité, acquisition et déploiement des équipements); 3°. Autorités provinciales de Kongo Central et de Nord Ubangi: faciliteront le processus de déploiement des équipements ; 4°. Ministère en charge de Développement Rural: assure le suivi de normes de déploiement des équipements en milieu rural ; 5°. Ministère de la santé : assurer le suivi de normes pour l'installation de kits solaires dans les centres de santé et/ou hospitaliers;

Produits	Institution responsable et son rôle	Partie prenante et rôle
		6°. Ministère de l'enseignement: assurer le suivi de normes pour l'installation de kits solaires dans les établissements scolaires ; 7°. Ministère de l'intérieur: assure le suivi de normes pour l'installation de kits solaires dans les bâtiments publics.
Produit 2. Système solaire de pompage d'eau mis en place	Le Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques (MERH). Il contribuera à : - cartographier les sites d'implantation des kits solaires ; et - évaluer les coûts-avantages des options technologiques de systèmes solaires de pompage d'eau	1°. Le MEDD, à travers la Direction du Développement Durable (DDD), assure la supervision des activités ; 2°. L'UGP assure la coordination de l'ensemble des activités du projet (études de faisabilité, acquisition et déploiement des équipements); 3°. Autorités provinciales de Kongo Central et Nord Ubangi: faciliteront le processus de déploiement des équipements ; 4°. Ministère en charge de Développement Rural : assurer le suivi de normes de l'hydraulique rural pour l'installation de pompe solaire ; 5°. Les communautés locales de provinces de Kongo Central et Nord Ubangi : - participent au choix de sites pour l'installation de systèmes de pompage d'eau ; - contribuent à la conception de la mise en œuvre du plaidoyer et le suivi des activités
Produit 3. Les capacités locales renforcées	1°. Le MEDD, à travers la Direction du Développement Durable (DDD), s'assure de l'identification et de recrutement des personnes ressources et autres experts susceptibles de contribuer au processus de renforcement des capacités du personnel des sites. 2°. L'UGP assure la coordination de l'ensemble des activités du projet (acquisition, déploiement et	1°. Les Ministères pertinents : Contribuent à la conception des activités de renforcement des capacités, de transfert de compétences et appuient le processus de participation ; 2°. Les universités et institutions de recherche assurent de formations professionnelles ; 3°. Autorités provinciales : facilitent l'intégration des mesures d'atténuation et d'adaptation dans le plan de développement de de Kongo Central et Nord Ubangi ;

Produits	Institution responsable et son rôle	Partie prenante et rôle
	la maintenance des équipements).	4°. Communautés locales : - Participent aux activités de formation et de renforcement des capacités ; - Appuient le processus de planification ; 5°. Radios communautaires locales: Contribuent à la dissémination des connaissances et des informations sur les activités et les résultats du projet
Produit 4. Mécanisme de communication, gestion des relations publiques et promotion de l'investissement assuré	Le MEDD, à travers la Direction du Développement Durable (DDD) : - Contribue à la conception et à l'établissement d'un plan de communication ; - identifie les besoins pour l'information climatique	1°. L'UGP assure la coordination de l'ensemble des activités du projet (études de faisabilité, acquisition et déploiement des équipements); 2°. CONAFED - le Comité national Femme et Développement ; le Réseau des Femmes africaines pour le Développement durable, Femmes & Environnement ; Radios communautaires locales: Contribuent à la dissémination des connaissances et des informations sur les activités et les résultats du projet.

4. Risques et hypothèses

Veuillez consulter le journal des risques en annexe pour des détails exhaustifs sur la gestion des risques. Le Gestionnaire de projet contrôlera les risques tous les trimestres et communiquera sur la situation des risques au bureau régional du PNUD. Ce dernier enregistrera les progrès dans le journal des risques. Les risques seront communiqués comme critiques lorsque l'impact et la probabilité seront élevés (c.-à-d. lorsque l'impact est évalué à 5 et la probabilité à 1, 2, 3, 4, 5 ou lorsque l'impact est évalué à 4 et la probabilité à 3 ou plus).

Les réponses de gestion aux risques critiques seront également communiquées dans le rapport annuel. La catégorisation générale du risque est estimée comme faible car aucune activité de terrain n'est impliquée et que toutes les activités sont axées sur la consultation et l'assistance technique pour renforcer les capacités des fonctionnaires gouvernementaux.

5. Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSSTr) :

Ce projet est un projet national. Cependant, il emprunte des idées des principes généraux de pratique de la promotion des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique dans les zones rurales. L'aspect apprentissage et gestion des connaissances du projet inclut un échange de leçons et de bonnes pratiques en matière des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique

avec d'autres pays de la région confrontés à la problématique d'amélioration du taux d'accès à l'électricité et des entraves similaires à gestion des réseaux décentralisés de systèmes hors réseau. Aucune collaboration n'est prévue avec ces pays pour la mise en œuvre des activités du projet mais des plates-formes de connaissance au sein du PNUD entre les bureaux nationaux et les bureaux régionaux peuvent être utilisées pour partager des expériences au niveau régional et entre les pays les moins avancés dans la région.

La création de plates-formes de connaissance entre les pays et les bureaux locaux ou régionaux du PNUD concernant la promotion du partage d'expériences et d'expertise doit tenir compte des composantes de la CSSTr pour donner le ton de ce type de coopération. L'égalité, la réciprocité et la participation doivent être les principes directeurs de cette initiative et son modèle organisationnel doit être flexible et adaptable à différents environnements.

Connaissance

Un groupe de Travail sur la promotion du système solaire photovoltaïque décentralisé prendra la forme d'une plateforme internet interactive, gérée et dirigée quotidiennement par l'unité de gestion du projet. Ce site reliera les différents acteurs impliqués en cette matière en RDC, et fournira des informations en temps réel sur les activités du projet et de l'inventaire de la norme. Il diffusera à grande échelle les résultats des produits du projet, à savoir les systèmes solaires photovoltaïques autonomes, les systèmes solaires de pompage d'eau et le renforcement des capacités locales.
Il sera complété par un ensemble d'outils de communication et de réseaux (blog dédié, Facebook/Twitter, page Flux RSS, etc.), afin de permettre aux intervenants d'être régulièrement informés sur le projet et de contribuer à la communication par leurs commentaires et réactions.

Durabilité et amplification

Le projet va mettre en place des mesures afin d'assurer la durabilité des bénéfices du projet tant au niveau des résultats que des impacts.

- A travers le premier résultat du projet, l'analyse du contexte politique et juridique relatif à l'implantation de systèmes décentralisés hors réseau et des arrangements institutionnels pertinents vont permettre d'établir des mécanismes de coordination et de mise en œuvre durables et efficaces pour l'élaboration de la réforme de la gouvernance politique de l'électrification rurale. De surcroît une loi-cadre sera ébauchée et soumise au parlement ce qui assurera l'intégration de la problématique énergies renouvelables et mesures d'efficacité énergétiques dans le cadre légal.
- Le second résultat du projet s'assurera que toutes les initiatives liées à la promotion des systèmes électriques décentralisés hors réseau soient entreprises suivant une approche intégrée ce qui amplifiera leur impact. Il intègrera également les priorités énergies renouvelables et mesures d'efficacité énergétiques dans tous les plans de développement, les politique et stratégies ainsi que dans les mécanismes de des avantages non carbone. Cela contribuera grandement à la durabilité du projet.
- Les activités préparatoires du projet identifieront les principaux instruments juridiques et moyens d'action nécessaires pour l'introduction et la promotion des systèmes électriques décentralisés hors réseau de manière stratégique afin de faire durer les investissements initiaux dans le projet. Le projet complètera également le financement international reçu grâce

à de nouvelles formes de financement, y compris dans les secteurs publics et privés. Attirer le financement privé de manière systématique à travers l'établissement de partenariats publics-privés permettra l'amplification des activités. Cela assurera la durabilité des activités du projet.

- Une autre contribution à la durabilité et l'amplification des résultats provient de la collaboration avec les autres initiatives liées à l'intégration des préoccupations des changements climatiques dans les processus de planification et de budgétisation. Le projet forgera des connections pour la mise en œuvre du processus des différentes initiatives, en se concentrant sur le développement de partenariats institutionnels, l'utilisation d'études techniques, les leçons apprises et augmentera les synergies avec les projets mentionnés précédemment.

6. Cadre de résultats

Effet UNDAF 5 : L'Etat congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité et foncières) et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.
Effet PS1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.
Produit 5.1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): Solutions inclusive et durables adoptées pour atteindre une efficacité énergétique améliorée et un accès universel à l'énergie moderne (en particulier aux sources d'énergies renouvelables hors réseau).

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS	SITUATION DE RÉFÉRENCE	CIBLES annuelles (cumulatives)		
		Valeur	Année 1	Année 2	Année 3
Produit 1 Systèmes solaires photovoltaïques autonomes (éclairage domestique/public) mis en place	**1.1 Éclairage public/ domestique** - Nombre de kits solaires de 50 watts pour **éclairage public à Gbadolité** (Provinces de Nord-Ubangi) installés; - Nombre de kits solaires de 50 watts pour **éclairage domestique** à **NGEBA** dans le territoire de Madimba dans la Province de Kongo Central installés.	- Accès difficile à l'électricité (localités hors réseau) pour les besoins de base; - Zone bénéficiant d'un bon ensoleillement; - Les ménages ne jouissent pas l'électricité pour leur confort minimum ; - Capacités limitées pour la préparation et le portage du projet ; - Etc.	- Une analyse du contexte institutionnel, environnemental et Socio-économique réalisée ; - Acquisition des équipements (Kits solaires de 3 Kwc).	500 Kits de 50 watts solaires installés dans chaque site	1000 Kits de 50 watts solaires installés dans chaque site
	1.2 Services publics : **1.2.1 Ecoles**	- La quasi-totalité des établissements scolaires en milieu rural ne bénéficient pas d'accès à l'électricité pour les besoins de base	- Un Protocole d'entente (partenariat) entre les administrations et les établissements scolaires (ou universités) ;	Trois (3) Kits solaires de 3 Kwc installés	Trois (6) Kits solaires de 3 Kwc installés

Effet UNDAF 5 : L'Etat congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité et foncières) et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.
Effet PS1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.
Produit 5.1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): Solutions inclusive et durables adoptées pour atteindre une efficacité énergétique améliorée et un accès universel à l'énergie moderne (en particulier aux sources d'énergies renouvelables hors réseau).

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS	SITUATION DE RÉFÉRENCE	CIBLES annuelles (cumulatives)		
		Valeur	Année 1	Année 2	Année 3
	- Nombre de Kits solaires de 3 Kwc installés à **l'Université de Gbadolité** dans la Province de Nord-Ubangi; et - Nombre de Kits solaires de 3 Kwc installés. à **NGEBA** dans le territoire de Madimba dans la Province de Kongo Central	(informatique, accès internet, téléphonie, etc.)	- Une étude de faisabilité (identification des entités bénéficiaires, qualité des équipements, les normes nécessaires, etc.) réalisé.		
	1.2.2 Bâtiments administratifs - Nombre de bâtiments administratifs de Gbadolité dans la province de Nord-Ubangi dotés d'un kit solaire de 3 Kwc; et - Nombre de bâtiments administratifs dans le territoire à **NGEBA** dans le territoire de Madimba dans la Province de	- La plupart des bâtiments administratifs n'ont pas d'électricité de manière permanente pour assurer leurs besoins de base (informatique, accès internet, téléphonie, etc.);	- Un Protocole d'entente (partenariat) entre les administrations publiques provinciales ; - Une étude de faisabilité (identification des entités bénéficiaires, qualité des équipements, les normes nécessaires, etc.) réalisé ; - Acquisition des équipements (Kits solaires de 3 Kwc).	Trois (2) Kits solaires de 3 Kwc installés	Trois (4) Kits solaires de 3 Kwc installés

Effet UNDAF 5 : L'Etat congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité et foncières) et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.
Effet PS1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.
Produit 5.1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): Solutions inclusive et durables adoptées pour atteindre une efficacité énergétique améliorée et un accès universel à l'énergie moderne (en particulier aux sources d'énergies renouvelables hors réseau).

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS	SITUATION DE RÉFÉRENCE	CIBLES annuelles (cumulatives)		
		Valeur	Année 1	Année 2	Année 3
	Kongo Central dotés d'un kit solaire de 3 Kwc. -				
	1.2.3 Centres de santé Nombre de Kits solaires de 3 Kwc dans chacun de deux sites pilotes : - Centre de santé de YAKOMA (Provinces de Nord-Ubangi) ; et - Centre de santé de à **NGEBA** dans le territoire de Madimba (Kongo Central).	- Le fonctionnement des centres de santé et hospitaliers handicapé par manque d'électricité pour assurer la conservation de certains produits pharmaceutiques, vaccins, stérilisation de matériels, certains examens médicaux, etc. ;	- Un Protocole d'entente entre les administrations publiques provinciales ; - Une étude de faisabilité (identification des entités bénéficiaires, qualité des équipements, les normes nécessaires, etc.) réalisé ; - Acquisition des équipements (Kits solaires de 3 Kwc).	- Un Kit solaire de 3 Kwc installé dans le Centre de santé de YAKOMA (Provinces de Nord-Ubangi) ; - Un Kit solaire de 3 Kwc installé dans le Centre de santé de à **NGEBA** dans le territoire de Madimba (Kongo Central).	
	2.1 installation d'un pompage d'eau solaire :	- Faible taux d'accès à l'eau et à l'électricité en milieu rural (moins de 1%), inexistence de système d'adduction d'eau;	- Une étude de faisabilité (identification des entités bénéficiaires, qualité des équipements, les normes	- Acquisition de deux pompes solaires (Kits	

Effet UNDAF 5 : L'Etat congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité et foncières) et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.
Effet PS1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.
Produit 5.1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): Solutions inclusive et durables adoptées pour atteindre une efficacité énergétique améliorée et un accès universel à l'énergie moderne (en particulier aux sources d'énergies renouvelables hors réseau).

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS	SITUATION DE RÉFÉRENCE	CIBLES annuelles (cumulatives)		
		Valeur	Année 1	Année 2	Année 3
	- Un Kit solaire de 3 Kwc dans Territoire de Yakoma dans la Province de Nord-Ubangi ; et - Un Kit solaire de 3 Kwc à **NGEBA** dans le territoire de Madimba dans la Province de Kongo Central).	- Prolifération de maladies d'origine hydrique ;	nécessaires, etc.) réalisé ; - Acquisition des équipements (Kits solaires de 3 Kwc).	solaires de 3 Kwc).	
	2.2 forage et aménagement d'un puits dans chacun de deux sites pilotes dans les Provinces de Nord-Ubangi (Territoire de YAKOMA) et de Kongo Central (à **NGEBA** dans le territoire de Madimba	-	-	- Deux forages réalisés	Deux pompes solaires (Kits solaires de 3 Kwc) installées (centre de santé de YAKOMA et à **NGEBA** dans le territoire de Madimba
Produit 3 Les capacités techniques locales renforcées	3.1 deux groupes de vingt-cinq (25) jeunes, dont 12 filles et 13 garçons, des communautés bénéficiaires bénéficient de transfert des compétences	- les populations des zones cibles ont : - un niveau de revenu faible pour financer des forages des puits ;	-	-	

Effet UNDAF 5 : L'Etat congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité et foncières) et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.
Effet PS1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.
Produit 5.1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): Solutions inclusive et durables adoptées pour atteindre une efficacité énergétique améliorée et un accès universel à l'énergie moderne (en particulier aux sources d'énergies renouvelables hors réseau).

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS	SITUATION DE RÉFÉRENCE	CIBLES annuelles (cumulatives)		
		Valeur	Année 1	Année 2	Année 3
		- Capacités limitées d'assurer la gestion de telles installations			
	3.2 deux coopératives des femmes pour la gestion des installations du « Réseaux décentralisés de systèmes hors réseau » mise en place dans les communautés	-	-	-	
Produit 4 Mécanisme de communication, gestion des relations publiques et promotion de l'investissement assuré	1.1 un (1) plan de communication est établi et adopté	- Manque de plan de développement local ; - Absence de plan de communication pour la promotion des initiatives en faveur des communautés bénéficiaires - Pas de mécanisme effectif de coordination interinstitutionnel	-	-	
	1.2 au moins une campagne de lobbying est organisée pour	- Absence de programme spécifique de promotion	-	-	

Effet UNDAF 5 : L'Etat congolais améliore la gestion de ses ressources naturelles (minières, énergétiques, biodiversité et foncières) et les bénéfices associés, les mécanismes de gestion des catastrophes et s'engage dans l'économie verte.
Effet PS1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.
Produit 5.1 (Plan Stratégique PNUD, 2014-2017): Solutions inclusive et durables adoptées pour atteindre une efficacité énergétique améliorée et un accès universel à l'énergie moderne (en particulier aux sources d'énergies renouvelables hors réseau).

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS	SITUATION DE RÉFÉRENCE	CIBLES annuelles (cumulatives)		
		Valeur	Année 1	Année 2	Année 3
	lever des fonds et de soutien technique aux utilisateurs finaux	et/introduction des énergies renouvelables en milieux ruraux			

7. Suivi et évaluation

Les résultats du projet tels que décrits dans le cadre des résultats du projet seront suivis et communiqués chaque année et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet pour garantir que le projet réalise effectivement ces résultats.

Le suivi et l'évaluation du projet seront entrepris en accord avec les exigences du PNUD telles que présentées dans ses Politiques et Procédures relatives aux Programmes et aux Opérations). Bien que les exigences du PNUD ne soient pas exposées dans ce descriptif de projet, le Bureau pays du PNUD travaillera avec les parties prenantes du projet pour garantir que les exigences S&E du PNUD soient respectées dans les temps et selon des standards de qualité élevés. Des exigences S&E supplémentaires obligatoires spécifiques de la Coopération italienne seront appliquées en fonction de leurs politiques pertinentes.

En plus de ces exigences S&E obligatoires du PNUD et du Gouvernement de l'Italie, d'autres activités S&E estimées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative du projet seront convenues pendant l'atelier de lancement du projet et détaillés dans le rapport de cet atelier. Cela inclura le rôle exact des groupes cibles du projet et des autres parties prenantes dans les activités S&E du projet y compris les instituts nationaux/régionaux assignés à entreprendre le suivi du projet.

Un expert sur les questions de genre sera recruté à plein temps pour faire partie de l'équipe du projet pour garantir l'intégration de la considération du genre dans toute la mise en œuvre du projet.

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous.

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès des projets vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	MEDD/DDD MERH PNUD	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	MEDD/DDD MERH PNUD	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	MEDD/DDD MERH PNUD	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	MEDD/DDD MERH PNUD	
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	MEDD/DDD MERH PNUD	

Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		MEDD/DDD MERH PNUD	
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	MEDD/DDD MERH PNUD	

8. Plan de travail pluriannuel

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année			*Partie prenante responsable*	BUDGET PRÉVU		
		A1	**A2**	**A3**		**Source de financement**	**Poste budgétaire**	**Montant (USD)**
Produit 1 : **Système solaires photovoltaïques (autonome) mis en place**	1.1 Réaliser les études de : - faisabilité (identification des entités bénéficiaires, qualité des équipements, les normes nécessaires, etc.) - contexte institutionnel, environnemental, Socio-économique, audit énergétique, potentiel des énergies renouvelables, analyse de la filière d'approvisionnement et de gestion de des équipements.)	*20000*	*0*	*0*	MEDD / DDD	Italie		*20000*
	1.2 Acquérir les équipements	*264000*	*0*	*0*	MEDD / DDD	Italie	*(2e trimestre)*	*264000*
	1.3 déployer et installer les équipements	*65000*	*0*	*0*	MEDD / DDD	Italie		*65000*
sous-total 1								***349000***
Produit 2 : ***Système solaire de pompage d'eau mis en place***	2.1. Réaliser l'état des lieux hydrauliques des sites et identifier les sites des forages, y compris la collecte et l'analyse des données de flux, ainsi que d'autres données de contrôle	*20000*	*0*	*0*	MEDD / DDD	Italie		*20000*
	2.2. Acquérir les équipements	*204000*	*0*	*0*	MEDD / DDD	Italie		*204000*
	2.3 déployer, réaliser des forages et leurs aménagements, installer les équipements	*15000*	*0*	*0*	MEDD / DDD	Italie		*15000*

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année			*Partie prenante responsable*	BUDGET PRÉVU		
		A1	**A2**	**A3**		**Source de financement**	**Poste budgétaire**	**Montant (USD)**
sous-total 2								***239000***
Produit 3 : ***Les capacités locales renforcées***	3.1 Regrouper et organiser les communautés dans deux coopératives de gestion	*10000*	*7000*	*10000*	MEDD / DDD	Italie	*(3e trimestre)*	*27000*
	3.2 impliquer les partenaires scientifiques pour fournir au projet un soutien lors de l'analyse, de l'exécution du plan de travail	*10000*	*10000*	*15000*	MEDD / DDD	Italie		*35000*
	3.3 Mettre à disposition l'assistance technique pour les opérateurs locaux	*10000*	*15000*	*10000*	MEDD / DDD	Italie		*35000*
	3.4 Mettre en place un cadre de transfert de technologie et des compétences dans la chaîne d'approvisionnement (ateliers, séminaires, éducation formelle, missions d'échange d'expérience)	*10000*	*8000*	*10000*	MEDD / DDD	Italie	*2e année*	*28000*
sous-total 3								***125000***
Produit 4	4.1 élaborer un plan de formation et de communication	0	11666	0	MEDD / DDD	Italie		*11666*
Mécanisme de communication, gestion des relations publiques et promotion de l'investissement assuré	*4.2* Informer et sensibiliser les communautés bénéficiaires sur la pertinence de la technologie (ateliers, séminaires, éducation formelle, missions d'échange d'expérience)	11668	0	0	MEDD / DDD	Italie		*11668*
	4.3 Mettre en œuvre le programme de communication	0	0	11666	MEDD / DDD	Italie		*11666*
sous-total 4								**35000**
Produit 5 ***Gestion et coordination du projet***	Services contractuels- Individuels	33333,4	33333,3	33333,3	MEDD / DDD	Italie		*100000*
	Equipement Technologie Information							
	Fournitures							

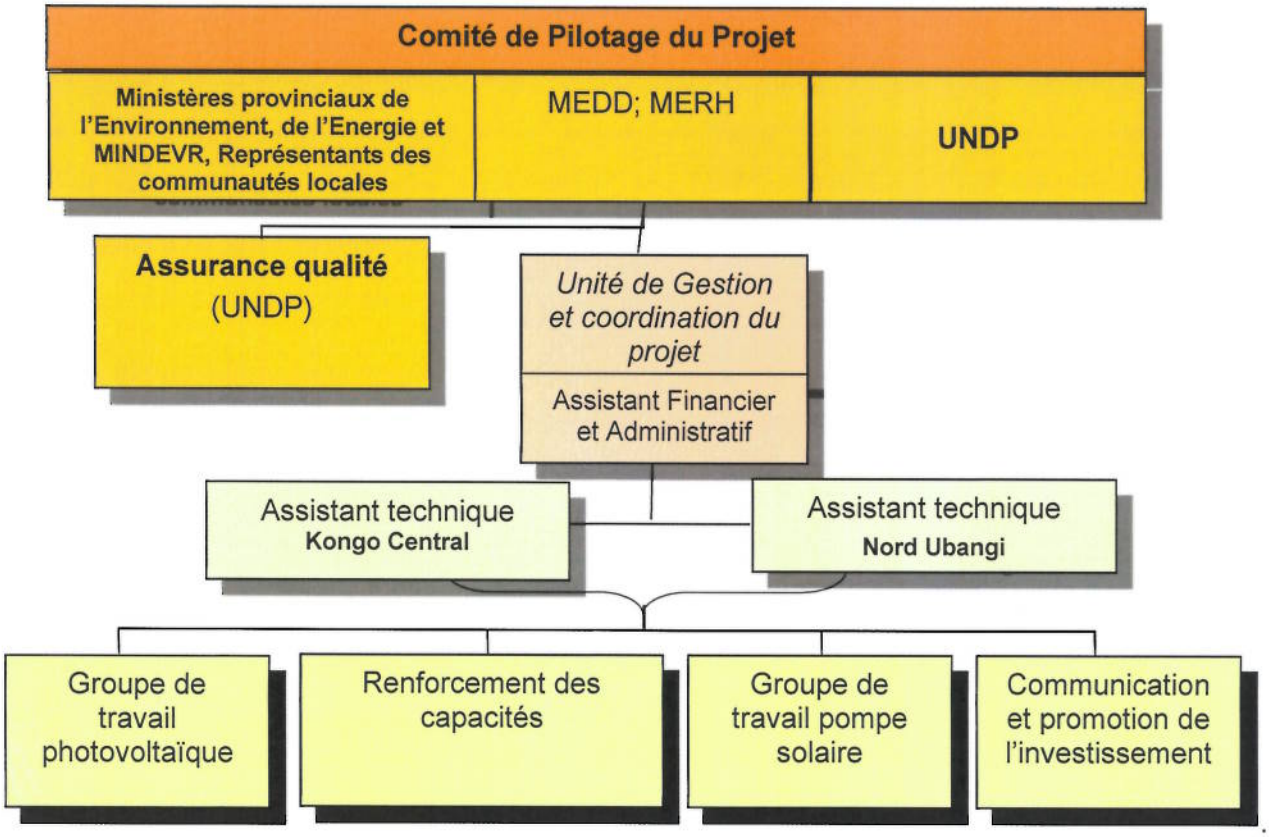
PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année			*Partie prenante responsable*	BUDGET PRÉVU		
		A1	**A2**	**A3**		**Source de financement**	**Poste budgétaire**	**Montant (USD)**
	Voyages							
	Services professionnels							
Sous-total 5								***100000***
Suivi-Évaluation	Suivi - Evaluation	1670	1670	1670	MEDD / DDD	Italie		***5010***
Appui Direct du PNUD à temps partiel (DPC : 1,5%)	Appui du PNUD dans la gestion des finances, services d'achat, etc.				PNUD	Italie		***12990***
TOTAL						ITALIE		***866000***
Frais de gestion (GMS : 7%)								***60620***
GRAND TOTAL								***926620***

9. Modalités de gouvernance et de gestion

Le projet sera géré sous modalité NIM (National Implementation Modality), par une structure organisationnelle décrite dans le schéma ci-dessous. Le projet sera mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), le Ministère d'Energie et Ressources Hydraulique (MERH) et ce, avec l'appui du PNUD, en partenariat avec d'autres organisations responsables (y compris les Ministères en charge de Développement Rural, de la Santé, de l'enseignement et de l'intérieur), et en étroite concertation avec d'autres parties prenantes.

Le projet sera mis en œuvre conformément aux procédures du PNUD exécutées à l'échelle nationale. Le projet répond aux objectifs du cadre du UNDAF, et en tant que tel, la responsabilité de l'exécution revient au Gouvernement.

Graphique 1 : Organisation de la gestion du projet



Le projet sera supervisé par un Comité de Pilotage du projet (CP), qui fournira des orientations stratégiques et approuvera le budget annuel du projet. Le CP examinera également les différentes activités relatives au projet, basé sur les rapports de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Le CP sera l'organe clé de décision du projet. Il sera co-présidé par le MEDD et le MERH, et comprendra également des représentants du PNUD, des gouvernements provinciaux des entités concernées, de la société civile, du secteur privé et d'autres partenaires financiers du projet.

L'agence d'exécution du projet, en collaboration avec le Gouvernement, recrutera un gestionnaire de projet. Le gestionnaire de projet aura les tâches suivantes :

- Coordonner les activités du projet avec les activités d'autres organismes gouvernementaux ;

- Superviser les dépenses du projet en conformité avec les plans de travail approuvés par le du Comité de Pilotage ;
- Aider, surveiller et produire des comptes rendus sur les marchés et la mise en œuvre des activités dans les délais fixés par le PTA ;
- valider les termes de référence pour les consultants et les documents d'appel d'offres pour les entrées résultant d'une sous-traitance
- Faire des rapports au PNUD sur la mise en œuvre et les impacts du projet.

Le CP examinera et approuvera les plans de travail trimestriels le cas échéant, sur la base des plans de travail annuels (PTA) approuvés à l'avance. Il donnera son autorisation de modification trimestrielle ou annuelle, pour tous les plans de travail. En outre, il approuvera la nomination et la définition des responsabilités du gestionnaire de projet et la responsabilité de celui-ci en termes de qualité et d'assurance des résultats.

Le CP se réunira semestriellement. D'autres intervenants peuvent être invités à des réunions si les circonstances l'exigent. Toutefois, le CP demeurera assez petit pour être pleinement opérationnel. La liste finale des membres du CP sera achevée au début des activités du projet, et présenté dans le rapport initial. Le rapport initial comprendra les rôles envisagés pour les différents membres du CP. Le gestionnaire de projet assistera aux réunions du CP en tant que membre non votant, et sera responsable de la rédaction d'un résumé des discussions et des conclusions de chacune de ces réunions.

La gestion quotidienne du projet sera assurée par l'UGP, sous la direction générale du CP. L'UGP est basée à Kinshasa, et relève du MEDD, avec l'appui du PNUD. En plus du gestionnaire de projet, l'UGP sera composé d'un assistant administratif et financier.

Les besoins spécifiques pour ces différentes positions sont détaillés dans les termes de référence correspondants présentés dans l'annexe à ce document.

Le budget prévisionnel du projet intègre pleinement les coûts opérationnels liés à l'UGP et au CP, ainsi qu'aux déplacements requis de l'équipe de projet sur le terrain. Cela permettra d'assurer l'efficacité de la gestion du projet en ce qui concerne les fonds alloués par la coopération italienne et autres donateurs. Le gestionnaire de projet sera assisté par deux Assistants techniques des entités bénéficiaires, notamment la Province de Nord-Ubangi et du Kongo Central, et des experts nationaux qui dirigeront la mise en œuvre de l'appui technique spécifique des antennes du projet. Un contact sera établi avec les experts et les institutions d'autres pays qui ont déjà mis en œuvre des projets similaires pour promouvoir les nouvelles technologies sur l'énergie solaire photovoltaïque.

Le Bureau-pays du PNUD appuiera le suivi et la gestion globale du budget du projet. Il sera chargé de surveiller la mise en œuvre du projet, la présentation des rapports dans les délais requis, et de l'organisation des revues et des évaluations obligatoires (et éventuellement d'autres, le cas échéant) du projet. Il aidera le partenaire de mise en œuvre en fournissant des services d'experts, et administrera les différents contrats. En outre, le PNUD contribuera à la coordination et à la liaison avec d'autres initiatives et institutions liées au projet dans le pays.

Dans le but d'atteindre les objectifs et les résultats attendus du projet, il est essentiel de suivre de près les progrès des différentes composantes du projet. Ce contrôle doit être effectué par les intervenants

et les autorités locales et par des conseillers internationaux. Tout d'abord, ils contribueront à la finalisation des plans de travail pour chaque composante du projet et les dispositions du projet. Ils suivront ensuite la phase d'exécution du projet tout en facilitant l'identification des risques potentiels pour la réussite.

Afin de donner une reconnaissance appropriée au Gouvernement de l'Italie pour le financement qu'il fournit, le logo du Ministère de l'Environnement, de la Protection du territoire et de la Mer de l'Italie (MATTM) apparaîtra sur toutes les publications du projet, et l'équipement acheté avec les fonds du Gouvernement de l'Italie.

Divulgation de l'information : Les informations seront divulguées en accord avec les politiques concernées, à savoir la Politique du PNUD en matière de divulgation de l'information et la Politique du FVC en matière de divulgation de l'information.

10. Cadre juridique

Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, incorporé par référence, constituent ensemble un Document de Projet, tels qu'indiqué dans l'Accord Standard d'Assistance de Base (ASAB), et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent au présent document.

Conformément à l'article III de l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sureté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD placés à la charge du partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution.

Le partenaire d'exécution doit:

- mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire du pays où le projet est exécuté;
- assumer tous les risques et les responsabilités liés à la sécurité des partenaires de mise en œuvre, et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. L'absence de mise en œuvre et de maintien d'un plan de sécurité approprié est considéré, en vertu des dispositions présentes, comme une violation de cet accord.

Le partenaire d'exécution accepte d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du document de projet ne soient utilisés pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD / FEM, en vertu des dispositions présentes, n'apparaissent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de Sécurité – créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via ce lien :
http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm.
Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats ou sous-contrats conclus au titre du présent document de projet.

Le Représentant Résident du PNUD en RDC est autorisé à autoriser par écrit les types de révision au Document de Projet suivantes, à condition qu'il / elle ait fait vérifié l'accord par l'Unité de coordination régionale du PNUD et se soit assuré que les autres signataires du Document de Projet ont pas d'objection aux modifications proposées:

- Révision de l'une ou plus des annexes du document de projet;
- Les révisions qui ne comportent pas des changements importants dans les objectifs immédiats, des sorties ou des activités du projet, mais sont causées par le réarrangement des entrées déjà convenues ou par l'augmentation des coûts due à l'inflation;
- révisions annuelles obligatoires qui refusent la livraison des axes de projet convenus ou coûts dus à l'inflation, ou de prise en compte les dépenses agence de flexibilité;

Il convient de noter que bien qu'il n'y ait pas de déclaration spécifique sur la responsabilité de la sureté et de la sécurité de l'agence d'exécution dans l'ASAB et les dispositions supplémentaires ; le deuxième alinéa du texte inséré doit se lire en lien avec la déclaration comme spécifié dans l'ASAB et les dispositions supplémentaire, à savoir « les parties peuvent convenir qu'un agent d'exécution doit assumer la responsabilité principale pour l'exécution d'un projet. »

Le présent projet sera réalisé par le Ministère de l'Environnement Développement Durable / Direction du Développement Durable (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

11. Gestion des risques

Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.

4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en

rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.

10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

11. Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

12. Le Partenaire de réalisation convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD

qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

13. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

14. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

15. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

12. Supervision du S&E et responsabilités de suivi :

1 Gestionnaire de projet : le Gestionnaire de projet est chargé de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et risques du projet, y compris les risques sociaux et environnementaux. Il veillera à ce que l'ensemble du personnel affecté au projet maintienne un niveau élevé de transparence, de responsabilité et de redevabilité dans le S&E et la communication des résultats du projet. Il informera le Comité de pilotage du projet et le Bureau pays du PNUD de tous retards ou difficultés qui surviennent pendant la mise en œuvre pour qu'un appui approprié et des mesures correctives puissent être adoptés.

2 Le Gestionnaire de projet élaborera des plans de travail annuels pour soutenir la mise en œuvre efficace du projet. Il garantira que les exigences standards S&E du PNUD et du Gouvernement de l'Italie soient respectées au plus haut point. Cela comprend mais n'est pas limité à garantir que les indicateurs du cadre des résultats soient suivis chaque année à temps pour la communication factuelle dans le Rapport annuel du projet, et que le suivi des risques et les différents plans/stratégies élaborés pour soutenir la mise en œuvre du projet se fasse à une fréquence régulière.

3 Comité de pilotage du projet : le Comité de pilotage du projet entreprendra les actions correctives nécessaires pour garantir que le projet aboutisse aux résultats escomptés. Le Comité de pilotage du projet procédera à des examens du projet pour évaluer la performance du projet et approuver le Plan de travail annuel pour l'année suivante. Lors de la dernière année du projet, le Comité de pilotage du projet procédera à un examen de fin de projet pour tirer les enseignements utiles et discuter des opportunités d'intensifier et mettre en lumière les résultats du projet et les enseignements tirés auprès des audiences concernées. Cette réunion d'examen final discutera également des observations présentées dans le rapport final d'évaluation du projet et la réaction des gestionnaires.

4 Bureau régional du PNUD : le Bureau régional du PNUD soutiendra le Gestionnaire de projet si besoin, y compris via des missions annuelles de supervision. Ces missions annuelles de supervision se dérouleront en fonction du calendrier présenté dans le plan de travail annuel. Les rapports des missions de supervision seront distribués à l'équipe et au Comité de pilotage du projet dans un délai d'un mois après la mission. Le Bureau de pays du PNUD initiera et organiser des activités S&E clés, y compris le Rapport annuel du projet, et l'évaluation finale indépendante. Le Bureau de pays du PNUD garantira également que les exigences standards S&E du PNUD et du Gouvernement de l'Italie soient respectées au plus haut point.

5 Le Bureau régional du PNUD est chargé de respecter toutes les exigences S&E du PNUD relatives au projet telles que présentées dans le UNDP POPP. Cela inclut de garantir que l'Evaluation de l'Assurance de la Qualité soit réalisée chaque année, l'actualisation régulière du journal des risques ; et l'actualisation du marqueur de l'égalité hommes Gouvernement de l'Italiemes sur une base annuelle inspirée des progrès en matière d'intégration du genre dans le Rapport annuel du Projet et le Rapport annuel axé sur les résultats. Tout souci de qualité repéré pendant ces activités S&E (par exemple évaluation de la qualité dans le Rapport annuel du projet) doit être adressé par le Bureau régional du PNUD et le gestionnaire de projet.

6 Le Bureau régional du PNUD soutiendra le personnel du Gouvernement de l'Italie (ou leurs représentants) pendant toute mission entreprise dans le pays, et soutiendra tout contrôle ponctuel ou évaluation ex post pouvant être requise par le Gouvernement de l'Italie

7 Le Bureau régional du PNUD conservera tous les dossiers de projets pour ce projet jusqu'à sept ans après la clôture financière du projet afin de soutenir tout examen ou évaluation ex post entrepris par le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD (IEO).

8 Services financiers de l'unité Global Environmental Finance Unit du PNUD : une supervision complémentaire du S&E et de la mise en œuvre, et un soutien à l'assurance de la qualité et aux opérations de dépannage seront fournis par le Conseiller technique régional du PNUD et du Gouvernement de l'Italie si nécessaire.

9 **Audit :** le projet sera audité selon les réglementations et règles de gestion financière du PNUD et les politiques d'audit applicables dans les projets exécutés par le DIM. Des audits supplémentaires peuvent être réalisés à la demande du Gouvernement de l'Italie.

ANNEXES

1. Journal des risques

#	Description du risque	Conséquence potentielle	Contre-mesures/ réponse de la direction	Type (Catégorie de risque)	Probabilité & Impact (1-5)
1	Problèmes liés à la participation et à la coopération des parties prenantes pour fournir des données à l'équipe de projet	Collecte de données incomplète Retard dans l'aboutissement des résultats	Un engagement clair sera obtenu des différentes agences gouvernementales pour contribuer à la collecte et à la dissémination de données	Politique et organisationnel	P=3 I=5
2	Les gouvernements ne disposent pas des fonds nécessaires pour soutenir les reformes une fois le projet achevé.	Durabilité du projet menacée	Les produits 3 et 4 du projet impliquent la révision de l'arsenal juridique pour intensifier les réformes et adaptation du cadre légal. Cela inclura : - La sensibilisation des décideurs ; - Garantir que le Ministère de l'Environnement soit un partenaire gouvernemental majeur ; - Sensibiliser des donateurs et investisseurs potentiels du secteur privé ;	Réforme de la gouvernance et appui financier	P=2 I=5
3	Conflits parmi les parties prenantes par rapport à leurs rôles dans le projet.	Manque de coordination dans l'approche pour aborder le changement climatique.	La participation des parties prenantes est clairement détaillée dans le plan d'engagement des parties prenantes et celles-ci sont tenues pour responsables de leurs rôles. Un calendrier sera élaboré pour le processus de réforme de la gouvernance forestière en RDC et des	Politique et organisationnel	P=2 I=3

#	Description du risque	Conséquence potentielle	Contre-mesures/ réponse de la direction	Type (Catégorie de risque)	Probabilité & Impact (1-5)
			mises à jour communiquées aux parties prenantes ;		
		Succès de la mise en œuvre du projet compromis.	Un processus de suivi apporte des preuves pour communiquer et réagir aux problèmes identifiés pendant la mise en œuvre, contrôlant l'évolution de la mise en œuvre.		
4	Manque de volonté politique pour soutenir le projet	Durabilité du projet menacée.	Sensibilisation des principaux décideurs. Développer un leadership/des défenseurs du changement. Le plan d'engagement des parties prenantes qui sera élaboré établira des mesures pour maintenir le soutien au plus haut niveau ; et un appui sera offert au parlement de la RDC pour organiser des consultations sur l'évolution du projet à des phases clés en vue de maintenir la titularité et l'intérêt du parlement pour le projet. La collaboration avec d'autres projets de coopération permettra aussi de maintenir une certaine visibilité politique au niveau du pays.	Politique et stratégie	P=2 I=4
			Un appui sera fourni au parlement de la RDC pour organiser des consultations sur l'évolution du projet à des phases clés en vue de maintenir la titularité		

#	Description du risque	Conséquence potentielle	Contre-mesures/ réponse de la direction	Type (Catégorie de risque)	Probabilité & Impact (1-5)
			et l'intérêt du parlement pour le projet. La collaboration avec d'autres projets de coopération permettra aussi de maintenir une certaine visibilité politique.		
5	Mauvaise coordination	Retards dans la production des résultats.	Modalités précises de gestion du projet finalisées à la phase de démarrage, y compris un budget détaillé et un plan de travail avec des rôles, responsabilités, tâches et calendriers de mises en œuvre précis.	Politique	P=3 I=3
6	Capacité limitée au sein des ministères concernés/capacité humaine qualifiée insuffisante.	Peut limiter/retarder la mise en œuvre/achèvement du projet.	Une majeure partie du projet consiste à renforcer la capacité institutionnelle et réglementaire, s'inspirant d'initiatives nationales, par exemple celles où des stratégies d'apprentissage nationales sur le changement climatique sont déjà en place.	Politique, stratégique	P=3 I=2
7	Exclure l'une ou l'autre partie prenante potentiellement affectée de la pleine participation aux décisions qui les concernent.		L'équipe de mise en œuvre du projet organisera un suivi et une évaluation en temps réel de l'activité d'engagement de chaque partie prenante pour garantir que ces processus soient pleinement inclusifs. Les processus de gestion (par ex. budgets et plans de travail) seront ajustés au cas où les circonstances nationales empêcheraient tout		P = 2 I = 2

#	Description du risque	Conséquence potentielle	Contre-mesures/ réponse de la direction	Type (Catégorie de risque)	Probabilité & Impact (1-5)
			groupe de parties prenantes affecté de s'engager dans le processus.		

2. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**

3. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*

4. **Analyse des risques**. Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.

5. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).

6. **Termes de référence**

 6.1. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**

 6.2. **Termes de référence de l'***Unité de Gestion et coordination du projet*

 6.3.